

Points marquants du CA du 11/06/2024

Continuité des activités de l'IRSN

Dans son point d'information préalable, le Directeur Général de l'IRSN a rappelé la nécessité d'assurer la continuité des activités de l'IRSN, y compris à l'international et sur le réacteur CABRI (une éventuelle utilisation post-essais CIP est à l'étude) et ce malgré la situation difficile traversée.

Budget rectificatif

Suite à la présentation du budget rectificatif, vos élus **CFDT** sont intervenus pour demander des clarifications concernant « l'hypothèse du versement de 15M€ » (terme utilisé lors de la présentation). Le commissaire au gouvernement a confirmé que l'engagement budgétaire de 15M€ fléché sur le programme 190 était maintenu et qu'il sera versé progressivement d'ici la fin de l'année.

Avant de procéder au vote, la **CFDT** a rappelé que les représentants du personnel au CA avaient voté contre le Budget initial IRSN 2024 car il était construit sur l'hypothèse de la disparition de l'IRSN (ce qui n'était pas entériné à l'époque) et qu'il affichait des objectifs totalement irréalistes concernant le nombre de postes réellement pourvus (ETPT). Le budget rectificatif montre que ces doutes étaient parfaitement fondés puisque le nombre d'ETPT a été abaissé pour être plus réaliste.

Le BR2024 a été adopté.

Refonte de la classification et du système de rémunération des salariés de l'IRSN

Concernant l'information sur la refonte de la classification et du système de rémunération, la Directrice des ressources humaines a présenté une synthèse de ce système et en a rappelé les principes.

Vos élus **CFDT** ont souligné qu'après l'augmentation générale de la valeur du point de 8,43%, 10% des salariés devaient encore bénéficier de mesures de rattrapage supplémentaires pour atteindre le salaire minimum IRSN défini dans le nouveau système de rémunération, qui correspond à 85% du salaire de référence IRSN. Ils ont rappelé que la mise en place de ce nouveau système va contribuer à nous rapprocher des rémunérations pratiquées dans nos secteurs d'activités. Les élus **CFDT** ont redit que cette revalorisation des salaires (augmentation + refonte grille) était indispensable pour renforcer l'attractivité de l'IRSN et la fidélisation de son personnel.

Le Directeur Général s'est félicité de l'accord sur les nouvelles grilles et a salué le travail de la direction des ressources humaines et des organisations syndicales.

Pour information, le prochain Comité Financier est programmé pour le mercredi 11 septembre et le prochain Conseil d'Administration pour le mardi 1^{er} octobre.

Les administrateurs CFDT : Valérie Bruno, Vincent Chevalier, Thierry Fleury